

Responsabilité professionnelle pour risques divers

FAITS SAILLANTS DE LA GARANTIE

Chaque jour, vous vous exposez à des risques de réclamations coûteuses au titre de la responsabilité en vaquant simplement à vos affaires.

Pourquoi vous protéger

En tant que professionnel œuvrant dans le monde actuel de plus en plus litigieux, vous pourriez aisément devenir la cible d'allégations de clients mécontents qui se sentent lésés par vos gestes ou par votre inaction. Un tiers ayant subi des pertes après avoir eu recours à vos services pourrait également vous poursuivre en justice. Sans protection, les coûts de défense seraient à eux seuls dévastateurs d'un point de vue financier.

Peu importe la taille de votre entreprise, vous courrez des risques, car les attentes de vos clients sont de plus en plus grandes et les poursuites de plus en plus courantes.

Faits saillants de la garantie

Pour faire face à ces risques croissants, la garantie Responsabilité professionnelle pour risques divers (MPL) de Travelers Canada a été créée pour protéger une vaste gamme de professionnels : consultants, recruteurs de cadres, designers graphiques, traducteurs, agents de voyage et plusieurs autres. L'assurance MPL protège contre les torts économiques qui ne sont pas généralement couverts par les polices de responsabilité civile, dont une variété de risques associés aux erreurs et aux omissions et une couverture en cas de négligence dans l'offre de services, là où un certain degré de diligence raisonnable est escompté.

Scénarios de réclamations

Les scénarios ci-dessous sont fournis à titre informatif seulement. Consultez les conditions générales de la police concernée et les données réelles de la réclamation pour des renseignements détaillés sur la garantie pertinente.

Conseiller en gestion – 500 000 \$

Un nouveau client demande à une entreprise de créer un plan d'expansion stratégique pour lui. Dans le cadre de l'entente établie entre les deux parties, l'entreprise propose un plan après avoir longuement étudié et analysé les activités et la position financière actuelles dudit client. Ce dernier accepte le plan et tente de le mettre en œuvre. Son travail est malheureusement médiocre et la mise en œuvre et le plan échouent. Le client intente alors une poursuite contre l'entreprise, affirmant avoir perdu d'importants profits à cause du plan.

Gestionnaire immobilier – 45 000 \$

Un gestionnaire immobilier doit percevoir le montant exact du loyer des locataires de ses clients. Le propriétaire d'un immeuble s'aperçoit que les frais de location d'un espace de stationnement n'ont pas été adéquatement



perçus pendant plus de 10 ans. Le gestionnaire immobilier doit expliquer pourquoi et percevoir l'argent du locataire concerné au taux adéquat. Le propriétaire de l'immeuble poursuit le locataire et le gestionnaire, plaidant la négligence.

Pourquoi choisir Travelers Canada?

- Nous offrons des solutions d'assurance efficaces depuis plus de 130 ans et répondons aux besoins d'une multitude de secteurs.
- Nous obtenons continuellement des notes élevées de la part d'agences de notation indépendantes en ce qui concerne notre solidité financière et notre capacité à régler les sinistres.
- Ayant des bureaux partout au Canada, nous disposons d'une expertise nationale et d'une présence locale.
- Nos souscripteurs et nos experts en sinistres spécialisés possèdent des connaissances approfondies sur l'industrie et les produits offerts.

Travelers Canada connaît le domaine de l'assurance Responsabilité professionnelle pour risques divers.

Pour en apprendre davantage, communiquez avec votre souscripteur de Travelers Canada ou visitez le site travelerscanada.ca.

Garanties offertes par l'entremise des séries de produits Wrap+^{MD} et Travelers Executive Choice+^{MD}

travelerscanada.ca

La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada, la Compagnie d'Assurance générale Dominion du Canada et La Compagnie d'Assurance Saint-Paul (succursale canadienne) sont les assureurs canadiens autorisés connus sous le nom de Travelers Canada. Le présent document est fourni à des fins d'information seulement. Il n'est pas censé être et ne constitue pas un avis juridique, technique ou professionnel. En outre, il ne modifie pas les dispositions ou les garanties de toute police d'assurance ou de tout cautionnement émis par Travelers Canada, et n'a aucun effet sur celles-ci. Travelers Canada décline toute responsabilité en ce qui concerne son contenu.

© 2022 Travelers Canada. Tous droits réservés. La marque Travelers et le logo de Travelers représentant un parapluie sont des marques de commerce déposées de The Travelers Indemnity Company au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Toutes les autres marques déposées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
TC-1104F Rév. 3-22